



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

1561^e SÉANCE : 7 DÉCEMBRE 1970

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

Page

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1561)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte de la Guinée :	
a) Lettre, en date du 22 novembre 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9987);	
b) Rapport de la mission spéciale du Conseil de sécurité en République de Guinée, constituée en vertu de la résolution 289 (1970) [S/10009 et Add.1]	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UNIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le lundi 7 décembre 1970, à 10 h 30.

Président : Mr. Y. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Burundi, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Népal, Nicaragua, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1561)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte de la Guinée :
 - a) Lettre, en date du 22 novembre 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9987);
 - b) Rapport de la mission spéciale du Conseil de sécurité en République de Guinée, constituée en vertu de la résolution 289 (1970) [S/10009 et Add.1].

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte de la Guinée :

- a) **Lettre, en date du 22 novembre 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9987);**
- b) **Rapport de la mission spéciale du Conseil de sécurité en République de Guinée, constituée en vertu de la résolution 289 (1970) [S/10009 et Add.1]**

1. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Permettez-moi de rappeler qu'au cours de ses trois séances précédentes le Conseil a décidé d'inviter les représentants de la Guinée, du Sénégal, du Mali, de l'Arabie Saoudite, de la Mauritanie, de l'Algérie, du Libéria, de la République-Unie de Tanzanie, de la République populaire du Congo, de la Yougoslavie, de Maurice, du Soudan, de la République arabe unie, de l'Ethiopie, du Yémen du Sud et de Cuba, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. En outre, je voudrais

informer les membres du Conseil de sécurité qu'une lettre a été reçue aujourd'hui du représentant de l'Ouganda [S/10023], demandant que sa délégation soit invitée, conformément à la pratique établie, à prendre part, sans droit de vote, à l'examen par le Conseil de la plainte de la Guinée. Je propose d'inviter le représentant de l'Ouganda à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question dont le Conseil est saisi.

2. En raison du nombre limité de sièges à la table du Conseil, et conformément à la pratique que le Conseil a suivie par le passé, j'invite le représentant de la Guinée à prendre place à la table du Conseil. Les autres représentants sont invités à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu que chacun d'eux sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque son tour de parole sera arrivé.

Sur l'invitation du Président, M. A. Touré (Guinée) prend place à la table du Conseil; M. I. Boye (Sénégal), M. G. Sow (Mali), M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite), M. S. A. Ould Taya (Mauritanie), M. M. Yazid (Algérie), M. N. Barnes (Libéria), M. S. A. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. N. Mondjo (République populaire du Congo), M. A. Psoncak (Yougoslavie), M. R. K. Ramphul (Maurice), M. M. Khalid (Soudan), M. M. H. El-Zayyat (République arabe unie), M. T. Gebre Igzy (Ethiopie), M. R. M. Ismail (Yémen du Sud), M. R. Alarcón (Cuba) et M. P. Ofwono (Ouganda) occupent les sièges qui leur sont réservés.

3. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Le Conseil de sécurité va poursuivre l'examen de la question qui figure dans le document S/Agenda/1561.

4. **M. MWAANGA** (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de m'acquitter tout d'abord du très agréable devoir de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Les liens d'amitié qui unissent nos deux pays et nos deux peuples remontent loin; ils datent de l'époque où le peuple de la Zambie luttait héroïquement pour se libérer du joug opprimant du colonialisme britannique et de la domination impérialiste. Nous n'oublierons jamais l'appui matériel et moral que votre grand pays et le peuple soviétique nous ont apporté durant cette sombre période.

5. Vous connaissant comme je vous connais, connaissant vos qualités et votre compétence uniques, votre maîtrise de la diplomatie et votre riche expérience, je suis sûr que c'est un grand privilège pour le Conseil que de mener ses importantes délibérations du

mois en cours sous votre direction. Je vous assure de la pleine collaboration de ma délégation.

6. De plus, je voudrais rendre un hommage sans réserve à votre prédécesseur, le professeur George Tomeh, l'éminent ambassadeur de la Syrie, pour la manière si compétente avec laquelle il a dirigé les délibérations du Conseil le mois dernier; ce mois chargé d'événements au cours duquel le monde a assisté à l'un des exemples les plus hideux d'agression flagrante commise par un Etat Membre, le Portugal fasciste, contre un autre Etat Membre, et ce contrairement à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur les relations amicales entre les Etats¹. La rapidité et la perfection avec laquelle, d'accord avec le Secrétaire général et en consultation avec les membres du Conseil, il a envoyé une mission spéciale en République de Guinée², outre l'habileté avec laquelle il avait conduit l'examen par le Conseil de cette grave situation elle-même, constituent un témoignage vivant de ses qualités éminentes de compétence, de patience et de compréhension. Nous lui en sommes profondément reconnaissants.

7. Le Conseil de sécurité, saisi par sa mission spéciale du rapport qui fait l'objet du document S/10009 et Add.1, en date du 3 décembre 1970, est maintenant parvenu à l'étape cruciale de son examen de l'acte criminel d'agression commis par le Portugal contre le Gouvernement et le peuple de la République de Guinée épris de paix et contre l'Afrique dans son ensemble. En tant que membre de la mission spéciale, ma délégation tient tout d'abord à exprimer sa sincère satisfaction pour la manière si compétente dont le Président de la mission, M. Khatri, Ambassadeur du Népal, a soumis le rapport au Conseil vendredi dernier, 4 décembre [1559^{ème} séance]. Ma délégation s'associe entièrement au rapport du Président. En fait, je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais pas ici la profonde gratitude et la satisfaction de ma délégation à l'ambassadeur Khatri et si je ne le félicitais pas de la manière excellente dont il a dirigé la mission spéciale.

8. Ma reconnaissance va également aux autres membres de la mission spéciale, les ambassadeurs Kulaga, Jakobson et Espinosa, pour la manière sérieuse et objective dont ils se sont acquittés de la tâche que le Conseil de sécurité leur avait confiée. Ce fut pour moi un honneur que de collaborer avec ces hommes remarquables et j'ai grandement profité de leur riche expérience. Le personnel du Secrétariat qui a accompagné la mission spéciale mérite également toutes nos félicitations et j'aimerais prier le Secrétaire général de lui adresser nos chaleureux remerciements pour la tâche excellente qu'il a accomplie, parfois dans des circonstances très difficiles.

9. Les graves événements des 22, 23, 27 et 28 novembre 1970 impliquant l'agression du Portugal contre la République de Guinée constituent des éléments

¹ Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies (résolution 2625 (XXV)) de l'Assemblée générale.

² Mission spéciale du Conseil de sécurité en République de Guinée, constituée en vertu de la résolution 289 (1970).

de l'ensemble de la question du colonialisme et de l'impérialisme occidental en Afrique. Comme les nombreux orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà dit, bien des pays indépendants d'Afrique, le Sénégal, la République populaire du Congo, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et même mon propre pays, la Zambie, ont fait et font encore l'objet d'actes constants d'agression de la part du Portugal. Ces Etats avoisinent avec l'Angola, le Mozambique et la Guinée (Bissau) qui sont placés sous le régime fasciste du Portugal. Aux yeux de ce régime fasciste et de certains cercles occidentaux, ces Etats africains libres et indépendants portent ombrage à leurs intérêts. C'est pourquoi le Portugal, en collusion avec ses alliés de l'OTAN, mène des agressions criminelles contre des gouvernements constitués de façon démocratique dans l'intention délibérée de les remplacer par des régimes fantoches.

10. Il ressort du rapport et des conclusions soumis par la mission spéciale du Conseil de sécurité auprès de la République de Guinée que la responsabilité du Portugal dans l'agression armée préméditée perpétrée contre la République de Guinée est irréfutable et ne saurait être mise en doute. Cette affirmation est prouvée par de nombreux témoignages, notamment celui du lieutenant Lopez, officier portugais captif, qui a déclaré que le Gouverneur général portugais de la Guinée (Bissau) était à bord d'un des navires d'invasion avant leur départ pour Conakry; d'autre part, le chargé d'affaires portugais auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Conseil de sécurité une lettre [S/10014] peu convaincante, tandis qu'il tenait une conférence de presse convoquée à la hâte au lieu de comparaître en personne devant le Conseil pour répondre de l'agression criminelle dont son pays s'est rendu coupable.

11. A une conférence de presse tenue le 4 décembre 1970, le chargé d'affaires portugais non seulement a prétendu que la mission spéciale du Conseil était composée de ce qu'il a appelé "une majorité afro-asiatique et communiste", mais encore a déclaré que le rapport de la mission spéciale devait être considéré dans ce contexte. Je laisse aux membres du Conseil le soin de tirer leurs propres conclusions. Pour ma part, je ne saurais mieux qualifier les déclarations du Portugal dans cette affaire qu'en disant qu'elles ne méritent aucun crédit.

12. Les crimes du Portugal contre l'Afrique indépendante sont également des crimes de l'OTAN contre l'Afrique. Cela est tout à fait clair. C'est avec les armements et l'aide matérielle de l'OTAN que le Portugal, qui est un pays pauvre, peut mener ses guerres coloniales et commettre des actes d'agression contre les Etats africains indépendants. Dans un article intitulé *Le Portugal et l'OTAN*, le professeur hollandais S. J. Bosgra déclare en termes non équivoques que :

"Le fait que le Portugal ait été en mesure de poursuivre depuis des années ses guerres coloniales en Afrique est dû à l'appui qu'il a reçu de ses alliés au sein de l'OTAN . . . Ces derniers ont tiré parti du fait que le Portugal est membre de l'OTAN et ils lui fournissent d'importantes quantités de matériel

de guerre sous le prétexte qu'il faut aider le Portugal à s'acquitter de ses obligations à l'égard de l'OTAN. Une grande partie de cet armement est utilisée dans les guerres coloniales d'Afrique. En même temps, les alliés du Portugal acceptent que celui-ci retire presque tous ses bataillons des forces de l'OTAN pour les utiliser dans ses colonies."

Le professeur Bosgra poursuit en ces termes :

"L'OTAN, en tant qu'organisation, n'a jamais protesté du fait que le Portugal profite de sa qualité de membre pour se livrer à des ventes d'armes criminelles. L'OTAN, en tant qu'organisation, n'a jamais protesté lorsque des troupes et de l'armement de l'OTAN ont été retirés de la région sous sa responsabilité pour être utilisés ailleurs . . . De même, l'OTAN, en tant qu'organisation, est complice des injustices commises dans les colonies portugaises en Afrique."

Faisant allusion à l'attitude de la direction de l'OTAN proprement dite, il confirme que :

"En 1963, le général Lemnitzer a déclaré son admiration pour les troupes portugaises dans les "territoires d'outre-mer" ajoutant que les Portugais combattaient non seulement pour défendre des principes, mais aussi pour défendre des matières premières et des bases qui sont d'une grande importance pas seulement pour l'Europe, mais pour tout l'Occident."

13. S'adressant à l'Assemblée générale des Nations Unies à la 1872ème séance plénière, au cours de la vingt-cinquième session commémorative, le président Kaunda, parlant en tant que président actuel de l'Organisation de l'unité africaine et des pays non alignés, a déclaré entre autres :

"Il est clair cependant que la force des combattants de la liberté, loin de diminuer, augmentera au contraire, tant en intensité qu'en importance, et que le Portugal est, en fin de compte, condamné à perdre la guerre. Les pays occidentaux — en particulier les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord — constituent encore l'un des obstacles."

"Dans le Traité, les parties ont réaffirmé :

" . . . leur foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et leur désir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements; leur détermination de sauvegarder la liberté, l'héritage commun et la civilisation de leurs peuples, fondée sur les principes de la démocratie, de la liberté individuelle et de l'application de la loi."

"L'article 2 du Traité établit que :

"Les parties contribueront au développement futur des relations internationales, amicales et pacifiques en renforçant leurs institutions libres, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels reposent ces institutions et en

favorisant la promotion de conditions de stabilité et de bien-être."

"Le système colonial portugais viole ces principes."

14. Faisant rapport sur la réunion du Conseil des ministres de l'OTAN, l'Associated Press déclarait dans sa dépêche datée de Bruxelles, le 4 décembre 1970 :

"A la dernière minute, il y eut une vive discussion pour savoir si la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères aurait lieu à Lisbonne, les 3 et 4 juin. Le Canada, le Danemark et la Norvège ont exprimé énergiquement leur point de vue sur l'opportunité de tenir une réunion dans un pays accusé d'être impliqué dans l'invasion de la Guinée. Cependant, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, dans une session à huis clos, ont fermement appuyé Lisbonne et la décision fut maintenue."

15. Il est à la fois significatif et troublant qu'alors que le Conseil de sécurité examine l'agression commise par le Portugal et les mesures punitives qu'il pourrait prendre, les pays de l'OTAN aient pu décider de tenir leur prochaine réunion à Lisbonne. Qu'est-ce que cela signifie ?

16. Outre le rôle sinistre joué par l'OTAN dans les activités criminelles du Portugal, il y a le rôle également néfaste des intérêts économiques, financiers et autres de l'Occident en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau). Dans un article intitulé "U.S. trade with Angola and Mozambique" d'*Africa Today*, de juillet/août 1970, on peut lire :

"Il est évident que les relations économiques entre les Etats-Unis, l'Angola, le Mozambique et le Portugal lui-même se resserrent rapidement et deviennent plus complexes. Lorsque cela se passe, la puissance coloniale se trouve immédiatement renforcée. Elle y gagne non seulement de nouveaux moyens financiers pour mener ses guerres, mais également une assurance accrue que, dès que les intérêts économiques américains sont en jeu, les Etats-Unis soutiennent fermement la stabilité et le gouvernement au pouvoir contre les attaques croissantes des mouvements de libération. A l'heure actuelle, de nouveaux Viet-Nam sont en train de s'ériger en Afrique."

17. Dans sa déclaration générale, la Conférence internationale pour l'aide aux populations des colonies portugaises — conférence qui a eu lieu à Rome — soulignait entre autres choses que les fascistes coloniaux de Lisbonne, afin de s'opposer à la lutte pour la liberté et l'indépendance des populations des territoires placés sous leur joug colonial,

" . . . permettent la pénétration des intérêts économiques puissants des impérialistes afin d'être sûrs que ces intérêts considèrent leur sort comme lié à la domination portugaise. Ils défendent la cause du colonialisme portugais, par l'intermédiaire de la politique de leur gouvernement, créant ainsi les con-

ditions nécessaires à un danger de plus en plus grand de confrontation internationale.”

18. N'est-ce pas là le cœur du problème en ce qui concerne le rôle démoniaque des intérêts étrangers économiques, financiers et stratégiques en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), sans parler du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud ? C'est contre cette toile de fond que nous condamnons sans réserve le projet de Cabora Bassa au Mozambique, par exemple. A cet égard, le Conseil apprendra avec intérêt qu'en Angola, le monopole de l'United States Gulf Oil a contribué pour plus de 11 millions de dollars américains à l'effort de guerre du colonialisme portugais. Tout le monde sait également que la plupart des exportations de l'Angola et du Mozambique, le café par exemple, sont acheminées vers les Etats-Unis, l'Allemagne occidentale et d'autres pays occidentaux.

19. En dernière analyse, les intérêts politiques, militaires, économiques et financiers de l'Occident sont les pires ennemis de l'Afrique. C'est également à la lumière de tous ces faits que nous considérons et condamnons l'intention du Royaume-Uni de reprendre ses ventes d'armes à l'Afrique du Sud. Il n'est pas possible de croire que ces armes seront utilisées dans la prétendue défense de la route du Cap. L'Afrique du Sud est très engagée en Angola, au Mozambique et au Zimbabwe. C'est là et dans l'Afrique indépendante que les armes britanniques livrées à l'Afrique du Sud seront utilisées.

20. Le Portugal doit être sévèrement puni pour les crimes qu'il commet contre l'Afrique et, dans l'immédiat, pour son acte de sauvage agression contre la République de Guinée. Le Conseil devrait décider d'inviter le Portugal à verser une indemnité pour les pertes de vies humaines et les dommages considérables infligés à la République de Guinée. Il devrait également décider d'appliquer entièrement les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies à l'égard du Portugal. Si le criminel international ne réagissait pas, il devrait être expulsé de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, le Portugal devrait être contraint de renoncer sans retard à dominer les territoires qu'il maintient sous le joug colonial, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

21. Que ceux qui prêchent les nobles idéaux et les principes de liberté, de démocratie, de justice et le règne du droit, en particulier les puissances occidentales, agissent en conséquence. Le Portugal est un criminel international contre l'humanité. Vont-ils enfin reconnaître ce fait et faire par conséquent tout ce qui sera possible pour isoler le Portugal ? Vont-ils accepter dans la pratique la légitimité de la lutte pour la liberté, la justice et l'indépendance que les populations de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau), du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud mènent avec héroïsme ?

22. Je voudrais souligner deux points importants. Premièrement, il ressort de tout ce qui précède que le colonialisme constitue une menace à la paix et à la sécurité, comme vient de le démontrer l'agression

commise par le Portugal contre la République de Guinée. Ma délégation espère donc qu'au cours de la présente session, dans sa résolution sur la paix et la sécurité internationales — qui, nous l'espérons, sera mise au point aujourd'hui —, l'Assemblée générale des Nations Unies dénoncera en termes non équivoques l'existence du colonialisme et l'oppression des peuples sous domination étrangère et en demandera la liquidation immédiate. Deuxièmement, les événements de Guinée ont prouvé, une fois de plus, l'impuissance et l'inefficacité du Conseil de sécurité en temps de crise. Ainsi que mon chef d'Etat, M. Kenneth Kaunda, le soulignait lorsqu'il a pris la parole à la 1872ème séance plénière à la session commémorative de l'Assemblée générale, le 19 octobre 1970, les Nations Unies ont tendance à ne faire preuve de sagesse qu'après coup. Qu'auraient fait les Nations Unies si le peuple de Guinée n'avait pas repoussé l'agression armée ? Aujourd'hui, il n'y aurait plus de Guinée et cela n'aurait servi qu'à confirmer la thèse de ceux qui pensent que les Membres des Nations Unies, dans leur recherche d'un compromis, compromettent les principes fondamentaux de la Charte.

23. L'orgueil, l'honneur et la dignité du continent africain ont été blessés et insultés par l'acte de banditisme international commis par le régime fasciste de Lisbonne contre la République de Guinée. Le Conseil de sécurité ne peut demeurer indifférent devant ce grave crime commis contre un Etat Membre.

24. Tant qu'un seul pied carré d'Afrique restera sous la domination étrangère, le monde ne connaîtra pas la paix. Je crois que nous en sommes venus maintenant à un moment où la possession de colonies est incompatible avec la qualité d'Etat Membre des Nations Unies. Le caractère inhumain des guerres coloniales portugaises en Afrique surpasse même la brutalité des nazis contre les Juifs. Les populations du grand continent de l'avenir qu'est l'Afrique attendent avec impatience et anxiété l'issue de ce débat. Les nations représentées autour de cette table seront jugées d'après la position qu'elles prendront à l'égard de cette importante question et j'espère que, placés en face d'un acte d'agression aussi notoire, les membres du Conseil de sécurité qui sont en faveur de la justice et du droit défendront la bonne conscience de la communauté internationale. Ensuite, il appartiendra à l'Afrique d'en tirer les leçons et les conclusions qui s'imposent.

25. Le PRESIDENT (*traduit du russe*) : Je voudrais exprimer ma reconnaissance pour les paroles aimables que le représentant de la Zambie a eues à mon égard et à l'égard de mon pays. Je le remercie également de son offre de coopération.

26. Je donne la parole au représentant de Cuba.

27. M. ALARCÓN (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, avant tout, je voudrais vous remercier et, par votre intermédiaire, remercier les membres du Conseil d'avoir bien voulu me permettre de participer aux débats du Conseil sur l'initiative de la délégation de la Guinée qui a dénoncé l'agression récente commise contre son pays.

28. Permettez-moi également de féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Tomeh, représentant de la Syrie, pour la façon si efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

29. De même, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence et à féliciter le Conseil de vous avoir comme Président pour le mois de décembre. Ma délégation est certaine que, sous votre direction compétente, le Conseil saura réagir avec justice à la dénonciation de la Guinée. Il est heureux que ce grave problème soit examiné sous la présidence de quelqu'un qui, comme l'ambassadeur Malik, a mené tant de batailles au sein du Conseil pour défendre les intérêts des peuples et pour assurer le respect total des principes de la Charte.

30. Ma délégation a demandé à participer aux débats pour déclarer qu'elle condamne l'agression dont la République de Guinée a été l'objet, car mon peuple et mon gouvernement entretiennent des liens de solidarité très étroits avec le peuple et le Gouvernement de la Guinée.

31. Le rapport soumis par la mission spéciale du Conseil et son additif ne permettent aucun doute sur le caractère, l'origine et la signification des faits qui se sont déroulés au cours du mois de novembre.

32. Il prouve nettement que la Guinée a été victime d'une attaque organisée et dirigée de l'extérieur et que la responsabilité de cette agression incombe entièrement au Gouvernement du Portugal, par l'intermédiaire des autorités coloniales de la Guinée (Bissau). L'agression militaire avait pour objectif de renverser le Gouvernement de la République de Guinée et de porter un coup sérieux au mouvement de libération de la Guinée dite portugaise. Il découle même du rapport que les plans des mercenaires comprenaient l'assassinat du président Ahmed Sékou Touré ainsi que du secrétaire général du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert, Amilcar Cabral.

33. Cette agression constitue une grossière violation de la Charte de San Francisco et prouve une fois de plus que la persistance du régime colonialiste en Afrique revient non seulement à refuser aux peuples soumis au joug colonial leur droit sacré à l'indépendance, mais encore à menacer directement l'indépendance et la sécurité des jeunes Etats africains. Elle met donc en danger la paix et la sécurité internationales. Ce n'est pas la première agression dont la République de Guinée est victime et la Guinée n'a pas non plus été le seul pays à souffrir des attaques armées, encouragées et poussées par les colonialistes. La République populaire du Congo, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et d'autres Etats africains ont également eu à faire face, dans le passé, à des situations semblables.

34. Les territoires colonisés de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et de Cabinda sont utilisés par les colonialistes en tant que bases de départ d'agressions, de provocations et de pressions contre les Etats indépendants voisins. Dans ces activités ils jouis-

sent de l'appui évident des régimes racistes de Rhodésie et d'Afrique du Sud et de la coopération et de l'appui matériel et militaire de certaines puissances occidentales, notamment du groupe cohérent de l'OTAN. C'est pourquoi, comme on l'a dit au cours de ce débat, cette agression contre la Guinée constitue une agression contre tous les peuples africains. C'est également pourquoi cette agression s'inscrit dans le cadre d'un ensemble d'agressions dont sont victimes les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine de la part de l'impérialisme, agressions qui atteignent aujourd'hui leur point culminant dans la guerre criminelle menée contre les peuples d'Indochine.

35. C'est pourquoi, lorsque nous venons exprimer notre solidarité à l'égard du peuple de la Guinée et de son gouvernement, nous ne le faisons pas seulement parce qu'ils ont été victimes d'une agression directe, mais également parce que nous apprécions le sens que la lutte du peuple de Guinée pour consolider son indépendance et conquérir le progrès social a pour tous les peuples d'Afrique.

36. Depuis le siècle dernier, la Guinée et son peuple ont constitué un bouclier de défense pour l'indépendance africaine. Depuis le siècle dernier, la lutte et la résistance de la population guinéenne contre le colonialisme européen, qui ont atteint leur point culminant dans la résistance légendaire d'Almamy Samory Touré, ont placé ce pays à l'avant-garde des peuples du tiers monde et nous tous, peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine avons une dette de reconnaissance et un engagement de solidarité à l'égard du peuple de Guinée. Ma délégation a tenu à le déclarer ici.

37. Le PRESIDENT (*traduit du russe*) : Je remercie le représentant de Cuba pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Conseil de sécurité, ainsi que pour celles qu'il m'a adressées à l'occasion de mon tour de présidence.

38. M. TOMEH (Syrie) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier sincèrement et chaleureusement les représentants de la France, du Yémen du Sud, de la République arabe unie, du Sénégal, de la Zambie et de Cuba pour les paroles aimables qu'ils ont bien voulu m'adresser.

39. Le Conseil de sécurité examine une question de violation flagrante de la Charte dont la gravité dépasse même celle d'une agression délibérée et armée bien préparée contre un Etat souverain. La République révolutionnaire et progressiste de Guinée, son peuple et son gouvernement ont courageusement résisté à l'attaque coloniale, mais il est du devoir impérieux du Conseil de réfléchir aux répercussions importantes de cette agression, en particulier parce que l'agresseur rejette délibérément les accusations fondées portées contre lui.

40. Quelles sont les conséquences qui doivent inciter le Conseil à prendre les mesures qui s'imposent ?

41. En premier lieu, les forces réactionnaires, qui continuent de considérer le colonialisme comme un

credo et comme base de leur politique, passent maintenant à l'offensive pour imposer leur volonté. Non contentes d'exercer une répression contre les masses placées sous leur joug, elles essaient maintenant d'éliminer un par un les régimes progressistes et épris de liberté qui s'opposent à la domination coloniale à laquelle leurs frères sont soumis. L'attaque contre la République de Guinée avait pour but de montrer à la communauté internationale que les colonialistes ont la possibilité non seulement de soumettre impunément les colonies soumises à leur domination à un contrôle strict, mais également d'étendre leurs ravages autour de ces colonies et de menacer dans leur existence même les Etats souverains qui s'opposent à leur politique. Par là, elles cherchent à imposer au monde entier l'abandon des principes sacrés de l'égalité des peuples et de leur droit à disposer d'eux mêmes, principes qui constituent la base même de la Charte des Nations Unies. Ainsi, l'agression contre la République de Guinée représente une menace flagrante à tous les pays souverains qui osent, par leurs actes ou par leurs paroles, condamner le règne de la conquête, la philosophie de la discrimination raciale et la politique d'exploitation impérialiste; mais, qui plus est, son essence néfaste est un défi à la volonté internationale de mettre fin au régime colonial.

42. Deuxièmement, l'agression contre la Guinée est la démonstration réelle de l'usage véritable que font les colonialistes des armes qui leur sont fournies par leurs alliés à des fins de prétendue légitime défense. Ces armes ne sont pas utilisées pour la légitime défense. Elles sont utilisées pour opprimer des peuples innocents et commettre des agressions contre des pays souverains. Elles sont utilisées en vue d'un triple objectif : le renforcement des acquisitions coloniales, l'expansion constante du domaine de la conquête et l'hégémonie sur des continents entiers par la suprématie du règne de la force et de la loi de la jungle. Si l'on permet la poursuite de ces objectifs, les principes des Nations Unies et l'Organisation elle-même seront réduits à un mythe.

43. Troisièmement, l'agression contre la République de Guinée a prouvé l'existence de la tendance colonialiste de ne pas permettre aux Etats souverains, à peine émancipés du régime colonial, de développer leurs ressources et de rendre à leurs peuples leurs droits pendant longtemps usurpés. En un mot, cette agression représente un symptôme de la politique délibérée qui consiste à faire obstacle à la renaissance des Africains, à la renaissance des Asiatiques et à l'émancipation de l'homme du statut colonial et de la domination impérialiste.

44. Par conséquent, de même que la paix est indivisible, le colonialisme, quel que soit le masque dont il se couvre, qu'il prenne la forme de l'attaque contre la Guinée, la forme qu'il a revêtue au Moyen-Orient, ou celle qu'il assume au Viet-Nam et dans toute l'Indochine, est également indivisible.

45. Sans aucun doute, le Conseil de sécurité pensait qu'il existait une grave menace de cette sorte lorsqu'il a décidé à l'unanimité d'envoyer une mission spéciale,

composée de certains de ses membres, en République de Guinée et lui a demandé de faire un rapport immédiatement. Nos remerciements les plus chaleureux vont au Président de la mission spéciale, l'ambassadeur Khatri, du Népal, ainsi qu'à ses membres, l'ambassadeur Espinosa, de la Colombie, l'ambassadeur Jakobson, de la Finlande, l'ambassadeur Kuřaga, de la Pologne, et l'ambassadeur Mwaanga, de la Zambie, ainsi qu'au Secrétaire général, pour son aide très efficace et au Secrétaire général adjoint; tous, avec les membres du Secrétariat, ont permis de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le succès de la mission.

46. Le rapport de la mission, qui figure dans le document S/10009 et ses additifs, est remarquable par sa précision, son objectivité, la façon dont il a été établi et le jugement juridique qu'il contient, fondé sur des preuves concrètes et irréfutables.

47. Une conclusion essentielle se dégage de ce rapport : une force extérieure a commis une agression contre la Guinée; les agresseurs étaient des étrangers, ce que les témoignages, en particulier celui d'un témoin oculaire qui n'est autre que l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, établissent de façon nette et concise; des troupes régulières et des mercenaires ont pris part à l'attaque.

48. Quelle est l'identité de ceux qui ont préparé et perpétré cette attaque ? La mission donne à cette question une réponse très nette : il s'agissait de Portugais. Le rapport déclare :

“Après avoir analysé de façon très approfondie toutes les données qu'elle a recueillies concernant l'attaque armée lancée de la mer contre la République de Guinée par des forces extérieures, la Mission spéciale a formé l'opinion réfléchie ci-après :

“a) Les navires utilisés pour transporter la force d'invasion dans les eaux guinéennes avaient un équipage composé de membres, en majorité blancs, des forces armées portugaises et étaient commandés par des officiers portugais blancs;

“b) La force d'invasion se composait d'unités des forces armées portugaises, comprenant surtout des troupes africaines venant de la Guinée (Bissau), placées sous le commandement d'officiers portugais blancs des forces armées régulières, ainsi que d'un contingent composé de Guinéens dissidents entraînés et armés sur le territoire de la Guinée (Bissau).

“Autant que la mission spéciale a pu s'en rendre compte, la force d'invasion, a été assemblée en Guinée (Bissau). L'invasion du territoire de la République de Guinée, qui a eu lieu les 22 et 23 novembre, a été effectuée par des unités navales et militaires des forces armées portugaises, agissant de concert avec des éléments dissidents guinéens venus de l'extérieur.” [S/10009, par. 40 et 41.]

49. Quel était le but ? Réduire au silence la voix de la vérité de la République progressiste de Guinée,

assassiner son grand chef, le président Ahmed Sékou Touré, renverser son régime révolutionnaire, massacrer les chefs du mouvement de libération de la Guinée (Bissau), établir un gouvernement fantoche qui accepterait les crimes des colonialistes portugais contre les Guinéens, contre les habitants du Mozambique et de l'Angola et le refus de leurs droits à disposer d'eux-mêmes.

50. Le Conseil, en présence de ces preuves écrasantes, doit agir avec la même rapidité que lorsqu'il envoya la mission : condamner l'agresseur, invoquer le Chapitre VII de la Charte, exiger des indemnités pour les dommages considérables causés aux vies et aux biens des Guinéens, imposer des sanctions appropriées et, enfin — et ce n'est pas le moins important — enjoindre à l'agresseur de mettre fin à son régime colonial en Afrique.

51. Le Conseil ne s'acquitterait pas de son devoir s'il ne déplorait pas l'assistance matérielle et militaire donnée au Portugal par ses alliés et s'il n'exigeait pas qu'il y soit mis fin immédiatement.

52. Il serait approprié que ceux qui fournissent des armes aux agresseurs viennent expliquer devant le Conseil quels sont leurs buts et leurs plans, et qu'ils donnent des précisions quant à la question de savoir si ces armes ont un autre but que d'étouffer les droits des peuples et de commettre une série d'agressions contre des Etats souverains. Sans quoi la condamnation de l'agression portugaise est, en réalité, une condamnation de leur propre politique.

53. La communauté afro-asiatique ne doit pas manquer de tirer les conclusions appropriées et sa condamnation de l'agression, du néo-colonialisme et de la discrimination raciale doit être une et indivisible.

54. M. KUZAGA (Pologne) : Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir particulier de pouvoir vous présenter mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre accession au poste de président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je profite de cette occasion pour transmettre mes vœux les plus cordiaux à vous personnellement, camarade ambassadeur, en tant qu'éminent homme d'Etat, universellement connu et respecté, avec qui je me félicite d'avoir les meilleures relations de camaraderie, ainsi qu'à l'Union soviétique à laquelle nous lient les relations les plus cordiales de fraternité, d'amitié et de coopération. Je tiens aussi à exprimer mes meilleurs remerciements à votre prédécesseur, le Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, l'ambassadeur de la Syrie, M. George Tomeh. Sa contribution aux travaux du Conseil a été particulièrement importante. Sa présidence a été marquée par une décision unanime du Conseil concernant l'envoi d'une mission spéciale en Guinée, décision qui fera date dans l'histoire du Conseil de sécurité. En tant que membre de cette mission spéciale du Conseil de sécurité, je tiens à lui exprimer, ainsi qu'à notre Secrétaire général et à ses représentants, ma reconnaissance pour l'aide et l'assistance qu'ils ont bien voulu nous apporter dans l'exécution de notre mission. Qu'il me soit permis aussi

de dire combien j'ai apprécié la coopération et l'esprit d'équipe qui ont marqué les travaux de la mission sous la présidence de l'ambassadeur Khatri. Cette coopération avec des diplomates aussi éminents que les ambassadeurs Khatri, Mwaanga, Jakobson et Espinosa est, pour moi personnellement, une expérience des plus riches que je ne suis pas près d'oublier. Elle a permis de présenter un rapport qui est maintenant devant les membres du Conseil.

55. Ce rapport contient un résumé des travaux de la mission spéciale ainsi que les conclusions auxquelles la mission est arrivée à la suite d'un examen minutieux de tout le matériel qui lui a été soumis. L'additif 1 contient le compte rendu intégral des déclarations qui ont été faites devant cette mission.

56. En tant que membre de la mission, je souscris bien entendu entièrement aux conclusions figurant dans la section III du rapport. C'est pourquoi mon intervention n'aura pas pour but d'ajouter à ces conclusions ou de les interpréter. Elle aura par contre pour but de présenter des considérations d'ordre plus général que, selon la délégation polonaise, les événements que le Conseil est en train d'examiner rendent nécessaires.

57. Dans l'esprit de ma délégation, il ne fait aucun doute que les événements auxquels nous avons assisté le 22 novembre et les jours suivants en Guinée sont, quant au fond, une tentative déterminée et implacable de reconquête impérialiste et néo-colonialiste d'un peuple fier, et vaillant, d'un champion de la décolonisation et du développement souverain et indépendant des peuples africains; il s'agit donc d'une tentative de reconquête impérialiste de la République de Guinée.

58. De cette constatation qui, pour nous, a valeur de vérité objective, découlent pour les Nations Unies nombre de questions essentielles. Tout d'abord, la nécessité d'une analyse détaillée de tous les éléments de cette tentative de reconquête impérialiste dont nous avons été les témoins. En second lieu, la nécessité de tirer toutes les conclusions nécessaires, sans ambiguïté ni faux-fuyants. L'analyse d'abord. Un élément qui mérite particulièrement d'être relevé est la minutie, la spécialisation, la précision avec lesquelles l'invasion armée du Portugal contre la République de Guinée a été préparée. Des troupes spécialement entraînées, spécialement camouflées, attaquant par groupes affectés à des objectifs spécifiques dans un plan d'ensemble où les éléments clefs sont la surprise et la rapidité. Ces objectifs, ce sont l'élimination physique du Président de la République de Guinée, l'élimination du leader du Parti africain de l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert et la destruction du siège de cette organisation, le renversement du Gouvernement légal de la République de Guinée. La réalisation de ces objectifs devait assurer le succès de l'entreprise.

59. Raisonnement colonialiste typiquement borné, dirais-je, raisonnement qui ignore l'élément fondamental de la situation, donc l'attitude du peuple guinéen, de la population de Conakry, sa volonté et sa force de résistance. L'occupation de Radio-Conakry, la réa-

lisation des autres objectifs auraient pu semer la confusion dans le monde. Elles ne pouvaient briser cette volonté et cette force de résistance du peuple guinéen.

60. Nous ne pouvons non plus ignorer le mécanisme de cet acte d'agression contre la République de Guinée. J'ai déjà parlé de la précision — jusqu'à un certain point — de ce mécanisme. Un autre élément important est le soin qu'ont mis les agresseurs à masquer leur origine, à effacer, dans la mesure du possible, toutes traces de leur agression. Nous avons donc vu des navires dont il était impossible de relever les noms — ce que nous ont confirmé en particulier les ambassadeurs de la Yougoslavie, des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne — des uniformes et des armes échangés peu avant l'invasion et surtout, détail caractéristique, le maquillage des officiers et soldats blancs participant à l'invasion du territoire de la République de Guinée. Et enfin, l'élément le plus dangereux, qui était de placer le monde devant un fait accompli dans des conditions où il eût été impossible d'établir la chaîne des événements, où il eût été impossible de déterminer avec certitude la responsabilité extérieure de ce fait.

61. De l'avis de ma délégation, nous avons assisté à une action impérialiste de reconquête néo-colonialiste, adaptée psychologiquement, politiquement et militairement aux circonstances présentes. Nous avons vu l'illustration d'une technique perfectionnée visant à mettre en œuvre la stratégie impérialiste en Afrique. C'est là une constatation extrêmement importante pour l'Afrique et pour le monde.

62. La résistance du peuple de Guinée, sa victoire sur cette agression est ainsi non seulement une victoire du peuple guinéen, c'est aussi sa contribution à la cause de la lutte contre les tentatives de recolonisation de l'Afrique. C'est aussi son apport, au prix du sang et de la vie de nombre de ses meilleurs fils, qui a permis de démasquer les formes les plus récentes et si dangereuses de l'action de l'impérialisme et du néo-colonialisme.

63. La stratégie impérialiste de reconquête de l'Afrique entend utiliser des Africains subjugués, enrôlés de force dans les troupes colonialistes, pour tenter d'enrayer la lutte des peuples colonisés, pour tenter de saper l'indépendance et la dignité des Etats africains. Elle se sert également de mercenaires recrutés, entraînés et armés par les ennemis de l'Afrique. Cette stratégie n'est pas nouvelle. Nous l'avons observée, nous continuons de l'observer ailleurs en Afrique et aussi sur d'autres continents, l'Asie en particulier. Ce qui me semble cependant caractéristique et extrêmement important, c'est la résistance de ces Africains que le colonialisme et le néo-colonialisme entendent, par la force et la déception, obliger à servir ces buts. La décision du lieutenant Lopes et de son groupe de ne pas exécuter l'ordre de détruire l'aérodrome de Conakry parce que ce serait détruire l'œuvre du peuple frère guinéen — et je me réfère ici à la déposition du prisonnier Lopes lors de la huitième réunion le 27 novembre 1970, contenue dans le document

S/10009/Add.1 — est une illustration des plus positives de cette évolution.

64. Depuis des années, nous discutons au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de la question du colonialisme en tant que menace à la paix et à la sécurité internationales. La Pologne a toujours maintenu que le colonialisme, par son existence même, constitue une menace constante à la paix et à la sécurité internationales.

65. En tant que phénomène historiquement condamné, le colonialisme ne peut demeurer passif. Rester sur place est pour lui une condamnation à mort imminente. Il ne peut maintenir le *statu quo* que par des actes d'agression continus contre les mouvements de libération des peuples coloniaux en premier lieu, contre les Etats indépendants anticolonialistes africains comme corollaire. La récente invasion portugaise contre la République de Guinée est une illustration absolue de cette vérité. Si nous l'acceptons, cette vérité que je considère objectivement établie, il n'est plus possible maintenant à quiconque de maintenir que le colonialisme ne constitue pas une menace constante à la paix et à la sécurité internationales. Il n'est plus possible maintenant de jongler avec les mots, d'inventer des formules parlant de situations qui, je cite une des résolutions du Conseil de sécurité, "risquent de troubler la paix et la sécurité internationales". De l'avis de ma délégation il faut en finir avec une telle casuistique. Il nous incombe de qualifier toute situation comme elle le mérite et de prendre l'action qui s'impose lorsqu'une telle situation intervient.

66. Le Portugal est l'une des forces de frappe de la stratégie de reconquête impérialiste de l'Afrique. Il serait cependant erroné, peut-être même dangereux, de voir derrière cette stratégie uniquement le Portugal, peut-être même principalement le Portugal.

67. Le Portugal et ses ramifications en Afrique font partie d'un système militaire, stratégique et idéologique défini. Le Portugal est membre de l'OTAN. L'OTAN lui accorde les moyens matériels et militaires dont il se sert pour mettre en œuvre sa politique colonialiste qui constitue, comme je l'ai dit, une menace constante à la paix et à la sécurité en Afrique. L'OTAN l'abrite, d'autre part, de toute condamnation et action effectives de la part des Nations Unies. Ainsi donc, on pourrait dire que l'OTAN fournit au Portugal le glaive qu'il utilise contre l'Afrique en même temps que le bouclier qui le protège de la colère des peuples africains.

68. L'agression du Portugal contre la République de Guinée, le contexte et les ramifications de cette agression exigent du Conseil de sécurité qu'il prenne une position claire et ferme. Permettez-moi de relever les éléments qui, de l'avis de la délégation polonaise, devraient être à la base d'une telle position.

69. Premièrement, une condamnation nette du Portugal pour l'agression qu'il a commise contre la République de Guinée, ainsi que l'application de l'arsenal des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. Une des formes d'action que le Conseil se doit de

recommander est un appel à la cessation immédiate de toute assistance militaire et politique à l'agresseur, au Portugal. La suite qui sera donnée à cet appel permettra au Conseil de sécurité de juger de la sincérité et de la valeur réelle des protestations de foi anticolonialistes des alliés du Portugal.

70. Deuxièmement, une assurance à la République de Guinée que la répétition d'un tel acte d'agression ne pourra avoir lieu. Une décision du Conseil d'adopter, en cas de besoin, toutes les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte, nous semble répondre à ce besoin.

71. Troisièmement, le dédommagement des pertes subies par la République de Guinée. Nous nous rendons compte que seules les pertes matérielles peuvent être dédommagées, que nous ne rendrons pas la vie à tous ceux, militaires et civils, qui sont tombés en résistant à l'agression portugaise; quant à eux, nous ne pouvons que rendre hommage à leur mémoire, ce que nous faisons du fond du cœur.

72. Quatrièmement, une constatation par le Conseil de sécurité que le maintien du colonialisme portugais en Afrique — la continuation des guerres coloniales qu'il mène contre les peuples d'Afrique — porte en lui-même le danger constant d'actes d'agression contre les pays indépendants d'Afrique, contraires aux principes les plus fondamentaux de la Charte.

73. Le Conseil se doit de constater que seule la liquidation définitive du colonialisme portugais — seul l'octroi immédiat de l'indépendance aux peuples sous domination portugaise — permettront de lever la menace constante qu'il fait peser sur la paix et la sécurité en Afrique.

74. En conclusion, ma délégation voudrait souligner l'élément positif de cette action inqualifiable d'agression contre la Guinée, la réaction du peuple guinéen, la réaction spontanée de toutes les forces anticolonialistes au monde, et plus particulièrement en Afrique, leur détermination d'adopter des mesures qui, non seulement aideraient la République de Guinée en ces heures si difficiles pour elle, mais encore mobiliseraient les efforts de toutes les forces qui sont pour la réalisation du but final : l'élimination complète du colonialisme.

75. Je tiens à assurer la République de Guinée et les membres du Conseil de sécurité que la République populaire de Pologne, fidèle à l'attitude constante qu'elle a adoptée à cet égard, appuie et continuera d'appuyer activement tous leurs efforts.

76. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je vous remercie, camarade ambassadeur, pour les paroles aimables que vous avez eues à mon égard, ainsi que pour les vœux amicaux que vous avez formés à l'occasion de mon accession à la présidence du Conseil de sécurité.

77. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Ouganda et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

78. M. OFWONO (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation de l'Ouganda tient à remercier le Conseil de lui avoir donné la possibilité de participer à la discussion de la question de l'agression portugaise contre la République éprise de paix de la Guinée. Ma délégation est aussi extrêmement heureuse, Monsieur le Président, de vous voir guider les travaux du Conseil durant le mois où il est saisi de cette importante question, et nous vous félicitons cordialement.

79. L'agression que vient de perpétrer le Portugal contre la République de Guinée n'est pas chose nouvelle. Ce n'est que l'une des manœuvres colonialistes et néo-colonialistes que toute l'Afrique subit de la part de puissances qui veulent voir les peuples africains couper le bois et porter de l'eau, tandis qu'elles mêmes bénéficient de nos ressources naturelles. Comme il est dit dans le rapport de la mission spéciale du Conseil de sécurité, le but de l'invasion par le Portugal de la République de Guinée était de tuer le président Sékou Touré pour le remplacer par un gouvernement fantoche auquel on pourrait forcer la main et qui accepterait de vendre le peuple guinéen comme aux jours de l'esclavage.

80. Quant on regarde aujourd'hui le continent africain, on constate aussitôt que, de tous les côtés, les forces d'agression extérieures y convergent. Ce continent de jeunes nations éprises de paix est attaqué directement ou indirectement par divers régimes ou des forces organisées que l'on qualifie ordinairement de mercenaires. Ces prétendus aventuriers, appuyés par les puissances impérialistes, n'ont agi qu'en Afrique et leur présence, bien entendu, a surtout pour but de servir les intérêts des puissances coloniales dans de petits pays que les impérialistes ont honte d'envahir eux-mêmes de crainte de perdre la face. Les mercenaires ont un rôle bien défini à jouer. Ils servent à camoufler les forces impérialistes, comme dans le cas récent de l'agression portugaise, dans le but de tromper l'opinion et de détourner son attention des véritables agresseurs. Si tel n'était pas le cas, serait-ce par pure coïncidence que ceux qu'on appelle des mercenaires n'ont jusqu'ici agi qu'en Afrique ? Le fait que Jean Shramme réside au Portugal, objet de l'hospitalité et des honneurs de ce pays et d'autres pays occidentaux, est la preuve qu'il défend utilement l'impérialisme en Afrique.

81. Chacun sait que certaines grandes puissances, voulant prouver que les Africains ne peuvent se gouverner eux-mêmes, tiennent à discréditer et à renverser les dirigeants africains dûment élus qui œuvrent pour le bien de leur peuple, afin de les remplacer par des régimes fantoches. Nous avons vu cela se produire dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. C'est pourquoi les puissances de l'OTAN se servent du Portugal pour envahir la République de Guinée.

82. Le rapport de la mission spéciale du Conseil de sécurité en République de Guinée, constituée en vertu de la résolution 289 (1970), a confirmé qu'une force navale de deux navires de transport de troupes, du

type appelé LST, d'après la description faite, ainsi que de trois ou quatre patrouilleurs, avait envahi la République de Guinée. Ces bâtiments appartenaient au Portugal et transportaient des marins et des troupes portugais. Les membres du Conseil de sécurité qui doutaient du bien-fondé de la plainte du président Sékou Touré ont maintenant sous les yeux les conclusions irréfutables de la mission spéciale dont il ressort que le Portugal était bien l'agresseur. Le président Sékou Touré a toujours su identifier les colonialistes et les néo-colonialistes.

83. En 1958, lorsque les habitants de la République de Guinée ont gagné la lutte pour l'indépendance et décidé d'être leurs propres maîtres sous la direction du président Sékou Touré, l'ancienne puissance coloniale en a conçu de la rancœur et, selon William Attwood, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Guinée :

“ . . . a décidé, dans sa colère, que faire un exemple de la Guinée dissuaderait les autres dirigeants africains d'agir comme elle. On a ordonné le départ de Guinée de tous les administrateurs, enseignants, médecins et techniciens français. Avant de partir, ils ont détruit les documents, arraché les téléphones, cassé les ampoules électriques et retiré aux policiers leurs uniformes et leurs armes. La Guinée de Touré avait été condamnée à mort.”

84. Toutefois, les gens éclairés, en Guinée, ne se sont pas laissés impressionner par ces actes barbares et humiliants. Ils sont demeurés fermes dans la lutte pour rester indépendants et libérer l'ensemble de l'Afrique de la domination coloniale. Dans cette résolution, ils ont à plusieurs reprises défendu leur souveraineté contre l'agression portugaise.

85. Le régime de Lisbonne a démenti que les forces d'invasion aient été portugaises, bien qu'elles aient été prises sur le fait. Certes, il est rare que les agresseurs plaident coupables. Nous en avons été témoins dans bien des pays où se sont commis des actes d'agression, les victimes de l'agression étant accusées d'être les agresseurs.

86. Ma délégation, ainsi que plusieurs autres, a déclaré à maintes reprises en ce conseil et en diverses commissions de l'Assemblée générale que le Portugal à lui seul ne pourrait venir à bout des mouvements de libération de Guinée (Bissau), d'Angola et du Mozambique. C'est parce qu'il a l'appui des pays de l'OTAN que le Portugal, ce pays pauvre, parle haut et refuse de se rendre à la raison. C'est parce qu'il a l'appui de l'OTAN que le Portugal s'est lancé dans une invasion de la République de Guinée. C'est parce qu'il a l'appui de l'OTAN que le Portugal fait fi de toutes les résolutions adoptées par ce conseil et par l'Assemblée générale.

87. Le Conseil de sécurité est de nouveau réuni pour discuter ce même problème éculé dans un nouveau décor. Ce n'est pas la première fois que le Portugal commet une agression contre un pays africain. Il l'a fait contre le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie,

la Zambie et les Congos. En vérité, il est temps que le Conseil de sécurité se montre ferme dans son rôle d'organe de maintien de la paix des Nations Unies. Si les Nations Unies veulent être à la hauteur de leur nom, les grandes puissances qui ont aidé le Portugal à commettre cette agression devraient commencer à entendre raison, sinon elles comprendront trop tard, et l'on aura atteint le point de non-retour.

88. Lorsque le président Sékou Touré a demandé le concours des forces des Nations Unies pour repousser l'agression portugaise, le Conseil de sécurité n'a pas fait droit à sa requête et hésitait même à envoyer une mission spéciale. Beaucoup d'entre nous, qui croyons en la justice, en la paix et en la sécurité, avons été déçus par l'indifférence du Conseil de sécurité. Toutefois, le Conseil dispose heureusement d'un rapport très complet et objectif de la mission spéciale. Ma délégation attend donc du Conseil qu'il prenne la décision appropriée aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

89. Le Portugal devrait également payer les dommages qu'il a infligés à la République de Guinée. Ma délégation serait choquée si le Conseil estimait qu'il convient seulement d'adopter une résolution condamnant le Portugal, car une simple condamnation ne compensera pas les pertes et dommages considérables subis par la République de Guinée. Une condamnation ne ferait qu'encourager l'attitude de défi des colonialistes portugais et de leurs collaborateurs.

90. Récemment, un groupe de manifestants se trouvait devant le siège de l'Organisation des Nations Unies et une de leurs pancartes portait : “Les Nations Unies sont un lieu où les grandes nations vendent les petites nations.” Il faut que le Conseil de sécurité prouve que les manifestants ont tort en ce qui concerne la question dont nous sommes saisis actuellement.

91. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je remercie le représentant de l'Ouganda des bons vœux et des félicitations qu'il a adressés au Président du Conseil de sécurité.

92. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil. Avant de donner la parole au représentant du Soudan, je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir du représentant de l'Inde une lettre [S/10025] dans laquelle il demande que la délégation de l'Inde soit invitée à participer aux séances du Conseil de sécurité, sans droit de vote, lors de l'examen de la question dont le Conseil est saisi. S'il n'y a pas d'objections, je propose d'inviter le représentant de l'Inde à participer aux séances du Conseil conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

93. J'invite le représentant de l'Inde à occuper le siège qui lui est réservé dans la salle du Conseil, en me proposant de l'inviter à la table du Conseil lorsque viendra son tour de prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. S. Sen (Inde) occupe le siège qui lui est réservé.

94. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

95. **M. KHALID** (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, pour avoir bien voulu permettre à ma délégation de participer à ce débat afin de faire connaître le point de vue de la République démocratique du Soudan sur l'une des questions les plus critiques auxquelles notre continent ait à faire face.

96. Plus de deux semaines se sont écoulées depuis que le Président et le Gouvernement de la Guinée ont lancé un appel à notre organisation, demandant une intervention immédiate de façon à faire face à un acte d'agression prémédité contre la République, son territoire et ses institutions. L'appel a été lancé alors que le coupable était encore sur les lieux du crime et pouvait être pris en flagrant délit. Cependant, au cours de ces deux dernières semaines, l'organe suprême des Nations Unies, responsable du maintien de la paix et de la sécurité, a temporisé ici, dans ce palais au toit d'ardoises, pour réunir des preuves de la culpabilité du Portugal, le criminel international le plus notoire dans les annales des Nations Unies, avec d'autres gouvernements, innommables de la partie sud de notre continent. Le Conseil de sécurité temporisait alors que les légions de terreur et de trahison du Portugal faisaient subir à la République de Guinée une première, puis une deuxième et une troisième attaques.

97. L'agression contre la Guinée a un sens tout particulier pour les Africains. Si l'ensemble de notre continent a résisté, comme un seul homme, le 22 novembre, à cet assaut criminel et de mauvais goût, il l'a fait parce que le Portugal et ses alliés par procuration nous ont touchés là où cela nous blesse le plus. La Guinée n'est pas simplement un Etat parmi d'autres. Sékou Touré n'est pas simplement un chef parmi d'autres. L'attaque contre la Guinée, aux yeux de tous les Africains éclairés, est une attaque contre l'Etat socialiste pilote africain. L'attaque contre Sékou Touré est une attaque contre l'oracle de la révolution africaine. L'Afrique sait que le Portugal et ses alliés ne s'attaquent ni au pays ni à son dirigeant. Ils s'attaquent à la révolution guinéenne et à ses idées, à ses efforts tendant à déraciner le colonialisme sous toutes ses formes criminelles de l'Afrique, à liquider les monopoles capitalistes et à édifier le socialisme. Cependant, l'impérialisme n'apprend jamais rien. L'Afrique porte les cicatrices des guerres coloniales et des guerres de libération, et chaque cicatrice de plus renforce notre détermination de continuer la lutte en vue d'assurer la dignité de l'homme africain.

98. L'impérialisme a massacré Patrice Lumumba en se servant des Nations Unies. Qu'y ont-ils gagné si ce n'est qu'ils ont déclenché un incendie dans le centre de l'Afrique en attisant le feu de la révolution africaine ? L'impérialisme, profitant de la temporisation des Nations Unies, est maintenant engagé dans une campagne en vue d'éliminer Sékou Touré par l'intermédiaire du Portugal. Mais qu'y a-t-il gagné ? Il a fait l'unité de toute l'Afrique derrière un homme qui,

mort ou vivant, sera toujours considéré comme le champion de la liberté africaine. Les gouvernements vont et viennent, mais l'Afrique demeure. Les dirigeants viennent et s'en vont, mais la révolution africaine subsiste.

99. Dans ce contexte, l'Afrique se tient comme un seul homme derrière la Guinée. Le peuple africain se tient comme un seul homme derrière Sékou Touré. Telle est l'essence même du message que mon président, le général Gaafar Mohamde Nimeiri, a envoyé au président Sékou Touré le lendemain de l'attaque infâme contre son pays. C'est la raison des mesures prises par mon gouvernement, d'accord avec les pays frères de la République arabe unie et de la Libye, en vue de mettre à la disposition de la Guinée toute l'aide disponible pour faire face à ses besoins en matière de défense. Ces mesures ont été prises rapidement et comme il se doit.

100. Maintenant que les faits sont connus et le verdict rendu grâce au travail rapide de la mission d'enquête du Conseil, la question qui se pose n'est pas celle de savoir si nous devrions prononcer une condamnation contre le Portugal. Le Portugal, qui est le dernier héritier des anciennes rapines du colonialisme en Afrique, est condamné aux yeux du monde civilisé. Des résolutions dans ce sens ont été adoptées au cours des 10 dernières années par tous les organes des Nations Unies. Mais Lisbonne est décidée plus que jamais à ne pas prêter l'oreille aux appels pressants que le monde lui adresse. Alors que le monde entier en était encore à exprimer son horreur à la nouvelle de l'agression portugaise contre la Guinée, il reçut confirmation de ce fait. Le Premier Ministre du Portugal, Marcello Caetano, l'a confirmé lorsque, exposant une politique fallacieuse d'autonomie pour les colonies africaines, il a dit que le Portugal n'abandonnerait jamais ses territoires africains. La déclaration du premier ministre Caetano envoi tout simplement "au diable les Nations Unies et leurs résolutions".

101. Ce qu'il faut, par conséquent, c'est que le Conseil prenne des sanctions appropriées pour forcer ce criminel international à respecter la loi des nations. Si la Charte a la moindre signification, il faudra le prouver en prenant des mesures de ce genre, mesures qu'il aurait fallu prendre depuis longtemps.

102. Ce qui est ironique dans tout cela, c'est que le Portugal, le pays d'Europe qui a le plus faible revenu par tête d'habitant, puisse bafouer les résolutions des Nations Unies et mener la plus longue guerre coloniale de l'histoire contemporaine. Mais, si cela est possible, ce n'est rendu possible que grâce à l'aide militaire et économique généreuse fournie au Portugal par ses alliés de l'OTAN, dont la plupart devraient être condamnés pour complicité. Ce ne sont pas là des paroles en l'air. Les porte-parole de l'OTAN eux-mêmes ne cachent pas le fait que, tant en matière de stratégie que de tactique, le Portugal englobe aussi, à leurs yeux, les territoires portugais d'Afrique. Devrais-je renvoyer ceux que cela intéresse aux déclarations faites lors de la réunion de l'Assemblée générale de l'OTAN qui s'est tenue, oh dérision ! à Lisbonne en octobre

1968, ou bien devrais-je les renvoyer à la multitude d'articles et de commentaires publiés dans les journaux militaires et stratégiques occidentaux ? Monsieur le Président, je voudrais que vous écoutiez un échantillon de ces preuves. Je cite un passage extrait de la *Revue militaire générale de France* du 8 novembre 1963 :

“Grâce à la présence des Portugais et aussi longtemps qu'ils y resteront, les positions portugaises d'Afrique seront sauvées et, en tant que telles, elles ont une grande importance pour l'occident. Par conséquent, il est évident que l'occident en aidant les efforts faits par le Portugal en Afrique sert sa propre cause.”

103. Et dans la *Revue des quinze nations de l'OTAN* d'octobre/novembre 1968, on lit que :

“La Guinée portugaise est le dernier territoire de l'Afrique occidentale qui soit entre les mains d'une puissance de l'OTAN et devrait être considéré en tenant compte de la route vitale du Cap et de la stratégie de la résistance occidentale à la subversion tricontinentale.”

104. J'extrai de l'article “Le Portugal et ses territoires stratégiques” du *Foreign Affairs*, de janvier 1953, le passage suivant :

“L'Angola et la Guinée, avec leurs 1 816 km de côtes le long de l'Atlantique, peuvent être considérés comme faisant partie intégrante de la défense atlantique. Ils présentent aussi un débouché vital pour les territoires sans littoral de l'Afrique.”

105. Les preuves sont trop frappantes pour que la brume de déclarations mystificatrices et les exposés bluffeurs que prononcent à maintes reprises les puissances de l'OTAN parviennent à les dissimuler. Nos frères d'Afrique sont tués, mutilés, enfoncés dans une servitude sanglante par les Lockheed britanniques, les bombardiers américains B-26, les avions à réaction Fouga Magister allemands, les frégates françaises et les véhicules blindés Panhard. Et, tandis qu'on se réunit ici pour discuter de l'agression portugaise contre un pays africain, trois bateaux de guerre de 1 400 tonnes destinés aux colonies portugaises sont en construction dans les chantiers navals de Blohm et Voss, en Allemagne occidentale, peut-être pour servir au transport de mercenaires et d'autres troupes d'invasion dans d'autres ports africains. Hier, c'était le Congo, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Sénégal. Aujourd'hui, c'est la Guinée. Et toute l'Afrique se demande de qui ce sera le tour demain !

106. Les alliés du Portugal se trouvent maintenant devant un choix moral difficile. Ils se sont unis au Portugal dans la défense d'un soi-disant monde libre, luttant contre la “menace du totalitarisme”. Voilà la leçon que les éducateurs sacrés de l'occident nous ont enseignée. Subjuguer des nations entières pour sauver leurs âmes du péril communiste; museler l'esprit et les lèvres de millions de gens dans la métropole et dans leurs colonies pour sauvegarder la liberté du monde libre. Le Portugal, “monde libre” ! Jusqu'où

peut-on pousser le ridicule ? Définissons le sens des mots. Il y a plus de 2 000 ans qu'à cette fin Aristote écrivit un traité intitulé “Logique”. Si le Portugal représente quelque chose, il constitue un monument de l'hypocrisie occidentale. Nous n'avons rien contre le peuple portugais, qui compte, lui aussi, des victimes et des martyrs; mais si le Gouvernement portugais est utilisé par ses alliés, il est utilisé pour ce qu'il est : un malfaiteur peut nous être utile précisément parce qu'il est un malfaiteur. Or à quelle fin le monde libre utilise-t-il ce malfaiteur ibérique en Afrique ? Si les puissances de l'OTAN accordaient quelque importance à l'Afrique — et beaucoup d'entre elles ont des amis en Afrique —, elles devraient essayer de se conformer à ce que la Charte des Nations Unies, la moralité internationale et une bonne conscience leur dicte.

107. L'Afrique, qui suit en ce moment les délibérations du Conseil, n'attend pas que nous prononcions de nouvelles phrases creuses ni des condamnations usées. L'Afrique attend que, par notre action, nous mettions un terme à la forme la plus malfaisante de colonialisme existant sur notre continent : le colonialisme portugais. Elle attend que nous prenions les mesures appropriées pour punir cette impudente violation de la Charte, pour indemniser de leurs pertes les victimes de l'agression et pour que toute l'aide économique et technique nécessaire soit fournie.

108. L'attaque contre la Guinée a réveillé tous ceux qui sommeillaient en leur montrant qu'en réalité la guerre d'indépendance n'est pas encore complètement gagnée. Elle nous a rendu conscients du fait que notre continent est toujours plein de Quislings, traîtres dont le sort, en fin de compte, ne sera ni meilleur ni pire que celui de leur homologue norvégien. Elle nous a appris que le colonialisme, condamné par l'histoire à la stérilité politique, n'hésitera pas à accomplir les plus vils des actes pour se maintenir chez nous. Elle nous a fait savoir que les épées africaines qui sont entre nos mains ne pourront se reposer tant que nous n'aurons pas débarrassé complètement notre sol de l'infamie coloniale. L'histoire ne connaît pas d'arrêt dans le progrès et personne ne peut interdire l'avenir à l'Afrique.

109. Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que le Conseil saura prendre les mesures que lui impose la situation. Ce faisant, le Conseil sauvera l'âme des Nations Unies et relèvera leur prestige chancelant aux yeux des hommes et des femmes d'Afrique. Et, à vous personnellement, Monsieur le Président, je voudrais dire que j'espère que vous ne vous trouverez jamais dans une situation telle que vous soyez obligé de réagir comme Maxime Litvinov il y a 30 ans quand il a dit : “La diplomatie internationale n'a jamais rien fait qui ait déplu à Hitler.”

110. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Je vous remercie pour les paroles aimables adressées au Conseil de sécurité et au Président.

111. Avant d'inviter l'orateur suivant à la table du Conseil, je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant

de la Somalie [S/10026] dans laquelle il demande que sa délégation soit invitée à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question dont le Conseil de sécurité est saisi. S'il n'y a pas d'objections, je propose d'inviter le représentant de la Somalie à participer aux débats, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

112. J'invite le représentant de la Somalie à occuper le siège qui lui est réservé dans la salle du Conseil, en me proposant de l'inviter à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra son tour de prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. A. A. Farah (Somalie) occupe le siège qui lui est réservé.

113. Le **PRESIDENT** (traduit du russe) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Ethiopie; je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

114. M. GEBRE IGZY (Ethiopie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier et de remercier le Conseil de m'avoir permis de prendre part à ce débat pour exposer la préoccupation et la position de mon gouvernement au sujet de l'agression du Portugal contre un Etat frère d'Afrique, la République de Guinée.

115. Lorsque la nouvelle de l'invasion de l'Etat souverain de la Guinée par les forces armées du Portugal a été portée à la connaissance de mon gouvernement, notre réaction n'a pas été le doute ni la surprise, mais une forte indignation. Cet incident n'était pas la première ni la seule preuve de la violation, par le Portugal, des principes essentiels de la Charte des Nations Unies qui régissent les relations entre les Etats. Le Portugal a violé, de façon répétée, la souveraineté et l'intégrité territoriale de nombreux pays d'Afrique dans son vain effort de perpétuer son régime colonial en Afrique. Le dernier acte d'agression non provoquée commis par le Portugal contre la République de Guinée diffère considérablement des autres en étendue et en audace. C'est l'acte d'agression le plus hardi qu'ait commis le Portugal. Son intention évidente était de renverser le gouvernement légalement constitué d'un Etat africain et de détruire les institutions d'un mouvement de libération. Cet acte de banditisme du Gouvernement portugais établit un nouveau record du Portugal dans son mépris des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

116. Le rapport concluant, contenu dans le document S/10009 et Add.1, soumis au Conseil de sécurité par la mission spéciale constituée en vertu de la résolution 289 (1970), confirme de façon indubitable le fait que le Gouvernement du Portugal a conçu, organisé et exécuté l'invasion lancée contre le peuple guinéen aux premières heures de la journée du 22 novembre 1970. Le Portugal a été pris en flagrant délit. Cette agression récente du Portugal est rendue évidente par le rapport de la mission impartiale envoyée sur les lieux par le Conseil de sécurité.

117. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer au Président et aux membres de la mission spéciale les remerciements du Gouvernement éthiopien pour avoir élaboré un rapport aussi complet et aussi clair grâce auquel la tâche du Conseil de sécurité sera rendue plus facile.

118. Trop souvent, à l'intérieur des Nations Unies comme à l'extérieur, des accusations d'agressions armées menées par le Portugal contre des Etats africains ont été écartées comme n'étant rien de plus que des allégations, de sorte que toute action effective des Nations Unies a été empêchée. Maintenant que sa propre mission d'enquête a confirmé sans doute possible l'accusation du Gouvernement de la Guinée, quelles mesures le Conseil de sécurité prendra-t-il ? Se contentera-t-il, comme dans le passé, d'adopter une résolution de plus comportant une simple condamnation, récompensant ainsi, en fait, le Portugal, en laissant impuni son acte flagrant d'agression contre un Etat Membre de notre organisation ? Une agression armée, qui a été prouvée, a été commise par un Etat Membre des Nations Unies contre un autre Etat Membre, en violation évidente des principes de la Charte. La victime a demandé que des mesures efficaces soient prises contre l'agresseur. Allons-nous constater encore l'impuissance des Nations Unies, leur incapacité d'agir même dans un cas prouvé d'anarchie, et accepter l'impunité de l'Etat coupable, alors que ses actes appellent, de la part des Nations Unies, des mesures en application des dispositions de la Charte ?

119. Nous devons nous rendre compte que, si nous ne relevons pas le défi résultant de cette agression contre un peuple pacifique, la carence de notre organisation pourra avoir de très graves conséquences. Ce dernier acte d'agression de la part du Portugal contre le peuple de Guinée exige de notre part des mesures efficaces et rapides, si l'appel du Gouvernement de la République de Guinée doit avoir un sens quelconque. Le cas dont nous sommes saisis n'est pas l'un de ceux dans lesquels quiconque est considéré comme innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été prouvée. La culpabilité du Portugal a été démontrée. Quoi qu'il puisse faire maintenant pour essayer de démontrer son innocence ne pourrait être considéré que comme un chaînon de plus dans l'ensemble des manœuvres et des falsifications des faits dont il a usé pour empêcher qu'une action efficace puisse être entreprise contre lui. A cet égard, la lettre du chargé d'affaires de la mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies [S/10014] est pleine d'enseignements. Cette lettre ne nie pas que le Portugal ait commis un acte d'agression; il y est simplement dit que le Portugal n'a pas autorisé cet acte et qu'il n'y a pas consenti. Le Conseil ne doit pas se laisser entraîner à ne pas reconnaître la responsabilité du Portugal dans une opération de cette ampleur et de cette audace qui n'aurait pu être entreprise sans l'active participation de tous les organes de l'Etat.

120. La question dont le Conseil est saisi est importante aussi du point de vue de la paix et de la sécurité du continent africain. Le Conseil sait sans aucun doute que les Etats africains ont demandé aux pays intéressés

de ne pas accorder d'aide militaire au Portugal car une telle aide est inévitablement employée par lui pour s'opposer à la liberté des peuples qui sont sous son administration.

121. A la lumière de cette récente agression du Portugal contre la République de Guinée, je suis certain qu'il sera possible de persuader les puissances intéressées de mettre un terme à la vente d'armes à l'Afrique du Sud et à l'aide qu'elles accordent au Portugal, car ainsi elles ne menacent pas seulement la paix et la sécurité de l'Afrique, elles portent également atteinte à leurs propres intérêts. Je ne veux pas m'étendre sur ce point, mais je dois simplement souligner que l'assistance militaire et la vente d'armes aux ennemis avérés de l'Afrique nuisent au plus haut point aux relations saines et harmonieuses continues entre l'Afrique et ceux qui aident ses adversaires.

122. Le Portugal doit être condamné sévèrement pour son agression armée contre le vaillant peuple guinéen. Mais cela ne suffit pas, car le Portugal a bien prouvé au cours des années qu'il peut méconnaître de façon flagrante la force morale des Nations Unies. On doit obliger le Portugal à dédommager la Guinée pour les dommages considérables causés aux biens par son agression armée contre la République de Guinée. De plus, le Conseil de sécurité doit imposer des sanctions contre le Portugal, car nul ne peut sérieusement prétendre que la politique portugaise en Afrique ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationales. On a trop longtemps laissé le Portugal bafouer les décisions de cette organisation. A moins que des mesures exécutoires ne soient prises contre lui par le Conseil, le Gouvernement du Portugal persistera à n'en pas douter à défier avec impudence l'autorité des Nations Unies.

123. Les agressions incessantes perpétrées par le Portugal contre des Etats indépendants et souverains d'Afrique démontrent, au-delà de tout doute, le danger que le colonialisme portugais représente pour la paix et la sécurité internationales. Si la volonté politique des Nations Unies avait été mobilisée de façon active pour obliger le Portugal à abandonner ses colonies, cette organisation aurait éliminé une source majeure de menace à la paix et à la tranquillité sur le continent africain. Aussi longtemps que persistera le colonialisme portugais, un pays quelconque d'Afrique sera menacé : c'est aujourd'hui la Guinée qui est victime de l'agression portugaise ouverte; demain, ce sera un autre pays africain opposé à la répression et à l'exploitation coloniales des populations des territoires placés sous l'administration du Portugal.

124. A la lumière de ce qui précède, permettez-moi de suggérer au Conseil les mesures suivantes : en premier lieu, le Conseil doit, à notre avis, adopter le rapport de la mission spéciale; en second lieu, le Conseil doit condamner le Portugal pour l'acte d'agression non provoqué qu'il a commis contre la République de Guinée; en troisième lieu, le Conseil doit obliger le Portugal à dédommager la République de Guinée pour les pertes en vies humaines et les dommages aux biens subis par ce pays; enfin, le Conseil doit saisir cette

occasion pour éliminer une fois pour toutes l'une des sources principales de menace à la paix et à la sécurité en Afrique en mettant un terme au colonialisme portugais.

125. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : Je vous remercie de votre intervention.

126. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Somalie et je l'invite à prendre place à la table du Conseil de sécurité et à faire sa déclaration.

127. M. FARAH (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier et, par votre intermédiaire, à remercier les membres du Conseil de sécurité pour avoir permis à ma délégation de participer à ce débat sur la plainte de la Guinée, afin que l'attitude de ma délégation puisse être clairement définie sur certaines des questions en cause.

128. Le rapport de la mission spéciale auprès de la République de Guinée aurait dû dissiper tous les doutes que pouvaient éprouver les membres du Conseil de sécurité sur la question de savoir si, oui ou non, un acte d'agression a été commis contre le peuple et le territoire de la Guinée les 22 et 23 novembre 1970.

129. Comme l'a déclaré le président Sékou Touré quand il a demandé l'aide militaire des Nations Unies, il est évident qu'une agression armée a été perpétrée par une puissance étrangère et que cette puissance est le Portugal. Le rapport indique qu'il y a trois buts possibles à cette attaque : renverser le gouvernement et le remplacer par des éléments dissidents, attaquer le commandement et le siège du Parti africain de l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), et libérer les prisonniers portugais.

130. Telles sont les raisons données par le Gouvernement de la Guinée et toutes les preuves que la mission spéciale a réunies appuient nettement cette thèse. Une fois les faits établis, l'Afrique et, en vérité, le monde, attendent les mesures que prendra le Conseil pour s'acquitter de ses responsabilités et de ses devoirs aux termes de la Charte. En soumettant rapidement la question aux Nations Unies, le Gouvernement de la Guinée a respecté la lettre et l'esprit de la Charte et il avait droit à une réaction positive et immédiate. Ma délégation comprend pleinement le sentiment profond de déception du Gouvernement de la Guinée devant l'incapacité des Nations Unies à lui fournir une assistance au moment où il s'efforçait de repousser une vague de troupes ennemies, alors qu'il était tout à fait possible que d'autres attaques soient en préparation.

131. Il est heureux que les forces armées guinéennes aient pu repousser les envahisseurs et les rejeter à la mer. Mais quelle aurait été la situation si le Portugal avait continué son aventure téméraire en envoyant de nouvelles troupes dans la bataille ? Une situation grave par son ampleur et ses conséquences incalculables se serait présentée.

132. Si quiconque pouvait nourrir un doute à cet égard, qu'il étudie la réaction intense qui s'est manifestée dans toute l'Afrique. De nombreux Etats, dont le mien, ont offert au Gouvernement et au peuple de Guinée leur assistance militaire si elle s'avérait nécessaire. Des milliers de Somalis se sont portés volontaires pour servir en Guinée si on avait recruté des volontaires. Aujourd'hui, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine se réunira à Lagos pour discuter de la situation en Guinée.

133. Pendant cinq ans, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a discuté la question de fournir aux Nations Unies un dispositif approprié de maintien de la paix. Chaque année, à l'Assemblée générale, les représentants expriment leur regret que le Comité n'ait réalisé aucun progrès. Les événements que nous examinons en ce moment accusent clairement l'échec des Nations Unies à cet égard, échec qui a été encore souligné par les paroles du Ministre des finances guinéen, M. Ismaël Touré, au cours de sa déposition devant la mission spéciale lors de la première réunion [S/10009/Add.1]. Parlant du but fondamental que poursuivent les Nations Unies d'assurer la solidarité internationale dans des situations de cette nature, il déclarait :

“Nous croyons par conséquent que l'Organisation des Nations Unies, en n'agissant pas aussi rapidement que la République de Guinée le demandait et en n'envoyant pas d'assistance militaire, n'a pas respecté ce but de la Charte.”

134. L'expérience vécue par la Guinée aura certainement un effet radical sur la façon dont les Etats africains traiteront leurs propres problèmes de sécurité. On avait espéré que les Etats africains se verraient épargner la nécessité de prévoir cette forme de défense; mais il est évident que si les Nations Unies ne peuvent instituer un dispositif capable de répondre efficacement et immédiatement à des situations impliquant des actes d'agression, alors, leurs Membres se détourneront de l'Organisation et trouveront les moyens de pourvoir à leur sécurité, individuelle ou collective. Cela impliquerait de détourner à des fins militaires, des fonds réservés au développement, mais si tel est le prix que les Etats africains doivent payer pour préserver leur indépendance et leur souveraineté nationale, ils sont prêts à le faire.

135. Le Conseil de sécurité peut faire beaucoup pour restaurer la confiance des petits Etats dans l'intégrité et l'utilité de cette organisation, dans des domaines se rapportant à la paix et à la sécurité internationales; il y parviendrait en prenant des mesures immédiates sur le fond de la plainte guinéenne et d'autres pour empêcher qu'une telle situation se répète. Lorsqu'on aura porté remède à cette plainte, le Conseil de sécurité devra discuter les moyens de rendre son dispositif de maintien de la paix capable de traiter rapidement et efficacement des situations du genre de celle à laquelle la Guinée fait face.

136. En examinant le fond de la plainte, ma délégation s'attend à ce que le Conseil de sécurité tienne compte,

entre autres choses, des questions d'indemnisation pour la Guinée, de l'application de mesures punitives contre le Portugal, des conséquences du colonialisme portugais et de la menace qu'il pose à la paix et à la sécurité internationales, du rôle de l'OTAN qui entretient la machine de guerre coloniale portugaise et des activités des mercenaires en Afrique.

137. Il est évident que la première mesure que devrait prendre le Conseil serait d'exiger que le Portugal paye les conséquences de ses actes illégaux. Ma délégation pense qu'il faudrait prendre les mesures qui s'imposent, conformément au Chapitre VII de la Charte. Outre le paiement d'une indemnité, le Portugal, en tant qu'Etat agresseur, devrait être soumis à une action contraignante afin de prouver la désapprobation internationale de sa conduite illégale et à décourager d'autres actes d'agression, visant enfin à persuader le Portugal de mettre fin à ses guerres coloniales et à conformer sa ligne politique coloniale aux exigences de la Charte et à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

138. Depuis que la question des territoires d'Afrique sous administration portugaise a été portée à l'attention du Conseil de sécurité en 1961, le Portugal a violé à maintes reprises le territoire et l'espace aérien d'Etats africains avoisinants, leur infligeant des pertes de vies humaines, détruisant des biens et menant des raids terroristes. Si une conduite de cette nature n'est pas contrôlée, elle mènera certainement à une rupture de l'ordre public international.

139. Il n'est pas nécessaire de m'étendre sur le caractère regrettable et l'ampleur du colonialisme portugais en Afrique, ni sur l'attitude intolérable que les Portugais continuent à adopter à l'égard de la question du droit des autochtones de ces territoires à disposer d'eux-mêmes; ce sont là des questions bien connues des membres du Conseil de sécurité. Cependant, je voudrais souligner que, dans cette situation, deux forces diamétralement opposées sont en jeu. D'une part, il y a l'insistance entêtée des Portugais à maintenir les populations de la Guinée (Bissau), de l'Angola et du Mozambique sous leur domination coloniale, à imposer aux Africains une identité, une culture et un mode de vie étrangers à leur caractère, nuisibles à leurs intérêts et peu conformes à leurs aspirations nationales. A l'opposé, il y a les mouvements de libération nationale qui sont unis, forts, décidés et qui ont pour but de reprendre le contrôle de leur destin politique, de restaurer la dignité de leurs populations et d'améliorer les conditions de vie morales, sociales et économiques de leur société.

140. Les Nations Unies ne peuvent prétendre ignorer les guerres d'usure actuellement menées dans ces territoires. Si les courageux combattants de la liberté africains ont souffert d'immenses pertes, ce n'est pas à cause de la qualité de leur combat, mais parce que les forces coloniales portugaises sont équipées d'armements modernes de toutes sortes, y compris des navires de guerre et des avions, le tout fourni par l'OTAN. Ce sont ces mêmes armes et ces navires de guerre qui ont été utilisés pour entreprendre l'acte d'agression

commis, il y a deux semaines, contre la Guinée. Le moins que puissent faire les membres de l'OTAN, dans une telle situation, c'est de refuser toute fourniture militaire au Portugal, tant que persisteront en Afrique les guerres coloniales entreprises par le Portugal. S'ils n'agissent pas ainsi, ils ne peuvent échapper à leurs responsabilités pour les souffrances incommensurables infligées aux populations d'Afrique; ils ne peuvent non plus espérer conserver l'amitié de l'Afrique.

141. L'autre jour, on a annoncé que le Gouvernement portugais avait proposé des réformes fondamentales pour ses territoires d'outre-mer, aux termes de celles-ci ces territoires disposeraient d'une autonomie plus grande et seraient représentés au Parlement. La situation est allée trop loin dans ces territoires pour qu'une attitude lente, peu réaliste et limitée à l'égard des nécessités politiques et des revendications de la population puisse suffire. En Guinée (Bissau), en Angola et au Mozambique, les forces de libération sont à même de décider du rythme de leur évolution politique. Le peuple refuse la domination étrangère. C'est pourquoi les Portugais sont désespérés. C'est pourquoi ils s'attaquent sauvagement, de temps en temps, aux Etats voisins pour essayer de modifier le cours des événements.

142. La Guinée a toujours été une source d'inspiration pour les peuples d'Afrique épris de liberté. L'attitude décidée prise par le peuple guinéen contre l'exploitation colonialiste et impérialiste, l'appui sans réserve qu'il a donné aux mouvements de libération nationale lui ont valu une place toute particulière parmi les peuples d'Afrique.

143. Il est tout à fait évident que l'agression armée portugaise contre la Guinée avait pour but de neutraliser leur position, de remplacer les dirigeants du gouvernement par d'autres plus favorables aux aspirations portugaises; cette agression visait aussi à éliminer la direction du PAIGC qui se trouve à Conakry.

144. Le plan a échoué; le peuple de Guinée est plus que jamais décidé à résister au colonialisme partout où que ce soit et l'Afrique s'est rendue compte du danger toujours présent tant que des bastions du colonialisme existeront sur le continent.

145. Mais le devoir du Conseil de sécurité est d'envisager les moyens de mettre fin très rapidement au colonialisme portugais. De l'avis de mon gouvernement, le refus constant du Portugal de donner aux peuples africains qui sont sous sa domination le droit de disposer d'eux-mêmes ainsi que les troubles civils qui en résultent dans ces territoires ont créé, en Guinée (Bissau), en Angola et au Mozambique des situations qui sont une menace pour la paix et la sécurité internationales.

146. Dès 1961, l'attention du Conseil de sécurité a été attirée sur la situation qui existait dans ces territoires mais aucune décision n'a été prise en raison d'une conspiration d'indifférence. Si le Conseil refusait à nouveau de reconnaître la gravité de la situation cela créerait, de l'avis de ma délégation, des zones

éventuelles de conflit entre le Portugal et les Etats africains voisins de ces territoires.

147. Une autre question qui doit préoccuper la communauté internationale est le fait que dans leurs incursions sur le territoire d'Etats souverains, les Portugais utilisent les services de mercenaires, ces aventuriers sans foi ni loi qui n'hésitent pas à servir d'assassins à gages vendus au plus offrant. Selon le *New York Times* du 5 décembre 1970, personne n'ignore que des mercenaires se sont joints aux forces portugaises dans les hostilités qui ont eu lieu de part et d'autre de la frontière avec la Guinée (Bissau). Ce phénomène néfaste, qui est le résultat des guerres coloniales récentes et du marché international des armes, continuera à se manifester tant que nous n'aurons pas établi un mécanisme préventif efficace qui puisse servir de moyen de dissuasion. Ces mercenaires ont exploité et aggravé la situation au Congo, pendant la guerre civile au Nigéria et dans d'autres parties de l'Afrique. Ils réapparaissent maintenant en Guinée (Bissau). Il est temps que l'Organisation des Nations Unies prenne de fermes décisions pour débarrasser l'Afrique de leur présence.

148. Il y a un autre domaine auquel le Conseil devrait porter grande attention : c'est de traduire en justice ceux qui sont responsables de cet outrage à la Guinée. Un autre organe des Nations Unies a déjà commencé une étude en vue de créer un tribunal des crimes internationaux devant lequel ceux qui sont directement responsables de crimes contre l'humanité pourraient être traduits. Dans ce cas particulier, de nombreuses personnes ont été tuées ou mutilées, y compris des femmes et des enfants. D'après les témoignages recueillis par la mission spéciale, il serait possible d'identifier certains des chefs de l'agression. Il faudrait poursuivre des efforts dans ce sens afin de donner un exemple salutaire.

149. Nous, Africains, ne recherchons pas la violence. Nous recherchons la paix et le bien-être social. Nous ne voulons pas la guerre, sauf la guerre contre la maladie, la pauvreté et l'analphabétisme. Nous ne pouvons nous permettre de gaspiller nos ressources limitées alors que nous avons besoin de tout ce que nous avons pour promouvoir le progrès national et pour donner à nos peuples un niveau de vie meilleur. Mais tout cela ne constitue que des considérations secondaires lorsqu'on menace notre indépendance chèrement gagnée. Ayant lutté pour regagner cette indépendance, nous ne permettrons pas qu'elle nous soit arrachée sans lutte. Nous préservons jalousement notre indépendance et nous ne la considérerons comme complète que lorsque le reste de nos frères africains seront également libérés du joug colonial. Voilà l'esprit qui inspire l'Afrique; c'est la raison pour laquelle l'Organisation de l'unité africaine a été créée; c'est l'esprit qui anime le peuple courageux de Guinée; c'est l'esprit qui anime les peuples de l'Afrique lorsqu'il s'agit de répondre comme un seul homme aux situations créées par les dernières aventures portugaises.

150. Le *PRESIDENT (traduit du russe)* : La liste des orateurs pour la présente séance est épuisée. Confor-

mément aux consultations qui ont eu lieu avec les membres du Conseil de sécurité, la prochaine séance consacrée à la suite de l'examen de la question dont le Conseil est saisi est fixée à 15 heures, cet après-midi. La liste des orateurs pour la prochaine séance comporte trois noms. Je prierais les représentants qui ont l'in-

tention de prendre part à la discussion de cette question et de faire une déclaration à la séance de cet après-midi de bien vouloir inscrire leur nom sur la liste des orateurs.

La séance est levée à 13 h 5.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
